Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 07/05/2025

Toutes marques rappelle Maquereau fumé

- Noms des modèles ou références concernés : **Tous lots et toutes DLC**
- Marque : **Toutes marques**
- **Lot Tous les lots**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/01/2024 au 28/05/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au congélateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **DDPP 93 - Saint-Denis : MARCHE IVOIRE FRAIS 18 rue Gaston Philippe 93200 Saint-Denis - SIRET 910 690 742 00028 TMF SERVICE IVOIRE 6 rue Paul Éluard 93200 Saint-Denis - SIRET 839 527 207 00014 DDPP 75 - Paris 18e : GOMON EXOTIQUE 7**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Produit fabriqué dans un atelier clandestin de transformation et de fumaison de produits carnées et halieutiques.**
- Risques encourus par le consommateur : **Autres contaminants chimiques**
  Clostridium botulinum (agent responsable du botulisme)
  Autres contaminants biologiques

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Le botulisme est une maladie rare qui résulte le plus souvent de la consommation d'un aliment contaminé contenant de la toxine botulique produite par Clostridium botulinum. Cette toxine se développe notamment dans les conserves ou les produits de charcuterie de fabrication familiale ou artisanale pour lesquelles le procédé de stérilisation n'a pas été maîtrisé ou la chaîne du froid n'a pas été respectée. L'intoxication botulique est caractérisée par des signes neurologiques : sensation de vision floue, paupières tombantes, troubles de la parole, difficulté à avaler, sécheresse de la bouche, faiblesse musculaire. Les symptômes apparaissent généralement 12 à 72 heures après l'ingestion d'un aliment contaminé, mais ils peuvent se développer plus tardivement jusqu'à 10 jours. Les personnes qui auraient consommé les produits concernés par ce rappel et qui présenteraient ce type de symptômes neurologiques dans les 10 jours après consommation sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant, en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat. En l'absence de symptôme dans les 10 jours après la dernière consommation de ces produits, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. En complément, nous suggérons de consulter https://agriculture.gouv.fr/le-botulisme. D'une façon générale, les autorités sanitaires rappellent que pour éviter tout risque sanitaire, et notamment le botulisme, il est impératif de respecter les préconisations de conservation (températures, durées) définies par les fabricants des aliments. Au moindre doute sur la qualité sanitaire d'un produit (aspect, odeur...), il convient de ne pas le consommer. La fabrication de conserves, que ce soit dans un cadre familial ou professionnel, nécessite des connaissances, un savoir-faire et des matériels adaptés.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 31 mai 2025**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **rapComplementInfoPublic**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre